

MAIRIE DE BASSE-HAM

République Française
Département de la Moselle



ARRETE MUNICIPAL

N°2026/072/A du 10/07/2026
Permis de stationnement au 34
rue de la Forêt du 15 au 20
juillet 2026 pour la pose d'une
benne

Le Maire de BASSE-HAM,

-VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-3,
-VU le Code de la route,
-VU le Code de la voirie routière,
-VU la demande d'autorisation en date du 10 juillet 2026 présentée par la société FOUCART TOITURES sise 216 rue du Président Roosevelt 57970 YUTZ, représentée par son gérant, Monsieur FOUCART Sébastien, pour le stationnement d'une benne devant le 34 rue de la Forêt durant la période du 15 au 20 juillet 2026,

ARRETE :

Article 1 : La société FOUCART TOITURES, représentée par son gérant, Monsieur FOUCART Sébastien, est autorisée à stationner une benne sur le domaine public communal au niveau du numéro 34 rue de la Forêt durant la période du 15 au 20 juillet 2026.

Article 2 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier. Il est responsable des accidents éventuels survenus du fait de cette occupation du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Destinataires : Mme le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Guénange, M. le Chef de service de Police Municipale, M. le Responsable des services techniques municipaux et la société FOUCART TOITURES.

Publié le : 13/07/2026
Notifié le : 13/07/2026

 Le Maire,
Bernard VEINNANT